

# SHALSHELET NEWS



T"01

**Chabbat  
Michpatim  
Chekalim**

25 Février 2017  
29 Chevat 5777

E : 18H07

S : 19h15

N°17

## La Parole du Rav Brand

La Mitsva de fêter les trois solennités au Beth Hamikdach figure dans Parchat Michpatim et aussi dans Parachat Ki Tissa. La Thora la répète pour y intercaler quelques légères différences. Voici les versets dans Michpatim : « Trois solennités tu célébreras par année en Mon honneur ... et l'on ne se présentera point à vide devant Ma face ... Trois fois par année, tous les mâles se présenteront devant la face du Maï-tre, l'Éter-nel » (Chémot 23, 14-18). Et dans Ki Tissa : « Garde-toi de faire alliance avec les habitants du pays... ; et tu prendras de leurs filles pour tes fils, et ses filles s'aviliront à leurs dieux, et ils aviliront ton fils à leurs dieux... . Tu observeras la fête des matsots ... on ne se présentera point à vide devant Ma face... . Trois fois par an, tous les mâles se présenteront devant la face du Maï-tre, l'Éter-nel, le D-ieu d'Israël. Lorsque Je chasserai les nations devant toi, et J'étendrai ton territoire, et personne ne convoitera ton pays, pendant que tu monteras pour te présenter devant l'Éter-nel ton D-ieu, trois fois par an », (Chémot 34, 18-25). Ainsi dans Ki Tissa, l'invitation à Jérusalem est précédée par l'interdiction de mariage mixte. La Thora invite ceux qui ont du mal à trouver leur bonheur, à ne pas le chercher en dehors de notre peuple, mais d'attendre les fêtes et de monter au Beth Hamikdach. Tous les juifs s'y trouveront, et grâce à l'ambiance exceptionnelle dévote-joyeuse qui y règne, ils trouveront aisément leur deuxième moitié. Lors de la prochaine fête, ils ne se présenteront plus devant Lui « vides », mais avec leur nouvelle épouse. Ainsi il fut avant la construction du Beth Hamikdach. Les célibataires trouvaient leur zivoug au Michkan Shilo, pendant les fêtes (Juges 21, 20-21 ; Michna fin Ta'anit).

Voici une autre différence : dans Ki Tissa, les juifs réunis tous à Jérusalem craignent que les nations ne convoitent leur pays: « Lorsque Je chasserai les nations devant toi, et J'étendrai ton territoire, et personne ne convoitera ton pays, pendant que

tu monteras pour te présenter devant l'Éter-nel ton D-ieu, trois fois par an ». Car en effet, la Thora vient d'interdire le mariage mixte et cela irrite les nations. Quant aux hommes des peuples de Amon et de Moav, exclus du mariage même s'ils se convertissent au judaïsme, leur exaspération touche son paroxysme : « Pendant la destruction du Beth Hamikdach, si les envahisseurs se ruèrent sur l'or et l'argent de Jérusalem, les Amonis et Moavis se distinguèrent en s'attaquant aux rouleaux de la Thora qui témoignent de leur forfait », (Midrach Eh'a 1, 10, rapporté dans Rachi). Le texte dans Ki Tissa devient ainsi limpide. Après avoir interdit le mariage mixte, les nations convoitent notre pays et espèrent l'envahir pendant que les juifs sont réunis à Jérusalem. Dans Michpatim, l'interdiction du mariage mixte n'étant pas mentionnée, la convoitise n'y figure pas non plus.

Voici encore une différence : dans Ki Tissa, on se présentera devant la face du Maï-tre, l'Éter-nel, le D-ieu d'Israël ; dans Michpatim, devant la face du Maï-tre l'Éter-nel. Car dans Ki Tissa, les versets abordent le moment où les nations voudront envahir le pays et détruire le Temple. Les juifs se présenteront alors devant la face du Maï-tre, l'Éter-nel, le D-ieu d'Israël ; Il n'est reconnu que par les juifs. Mais dans Michpatim, la convoitise ne figure pas. Le texte aborde les temps du futur, où les nations viendront aussi fêter Souccot à Jérusalem (Yéchayah 56, 7-8 ; Zéharia 14, 16). Le roi Shlomo invitait en effet les nations à venir, et demandait à ce que toutes les prières faites au Temple soient exaucées, même si elles provenaient des non-juifs (Rois, 1, 8, 41-43). La Thora précise donc : « devant la face du Maï-tre, l'Éter-nel », sans préciser le D-ieu d'Israël ; Il sera, à ce moment-là, reconnu par tous les peuples.

**Rav Yehiel Brand**

Questions

### Pour Aller Plus Loin...

- 1) (24,18) Pendant les 40 jours où Moché se trouvait sur le Har Sināi, il savait discerner le jour et la nuit. Par quel moyen?
- 2) (21,28) La Torah nous enseigne: "Un taureau qui encorne un homme est passible de lapidation et ne pourra pas être mangé". S'il est lapidé, le taureau devient Névéla et évidemment interdit à la consommation. Quel est le 'Hidouch?
- 3) (21,29) Comment la Torah peut-elle parler d'un taureau "tueur" récidiviste si dès son premier meurtre, il est hayav mita?
- 4) (22,17) La Torah condamne à mort la sorcière. Pourquoi la Torah ne parle pas du sorcier? Pourtant, il est autant condamnable?
- 5) (22,19) Pourquoi la Torah a-t-elle juxtaposé l'interdit de Avoda Zara à celui d'opprimer le converti?

**Mordékhai Guetta**

## Annonces

### SHALSHELET organise :

- **Shabbat matin** : Office spécial jeunes à 9h30 suivi d'un Kiddouch et de plusieurs chiourim jusqu'à 12h30 au Beth Ménahem.
- **Dimanche matin 10h45 et mardi soir 21h** : Chiour de guémara / halakha du Rav au Beth Hamidrach.
- **Lundi soir à 21h** : Chiour de guémara (Baba Batra) de Jérémy au Beth Ménahem et chiour ouvert de Moché au Beth Hamidrach.
- **Judi soir à 21h** : Chiour ouvert de Jérémy + pizza offerte au Beth Hamidrach et de Haim sur la Halakha au Beth Ménahem.
- **Vendredi soir après la téfila** : Chiour de Rav Zerbib au Beth Hamidrach sur la paracha

Retrouvez ce feuillet sur  
[horairesdesarcelles.com](http://horairesdesarcelles.com)

Pour toute information :  
Jérémy : 06 64 15 78 57  
Moché : 06 46 10 21 31

# Halakha de la Semaine

Léilouy Nichmat David Israel ben Esther

## Dans quel cas doit-on répondre "amen" à sa propre bérahka ?

Il est rapporté dans le choulhan arouh siman 215.1 que l'on n'a pas à répondre "amen" à sa propre bérahka si ce n'est qu'il s'agit d'un ensemble de bérahkot (suivies) et qui clôturent le sujet en question.

Par exemple: La bérahka de "Hachkivénou" à arvit clôture les bérahkot du Chéma donc on répond amen à la fin de la bérahka ainsi que la dernière bérahka de la Amida "Sim chalom".

De même la bérahka du Birkat "Boné yérouchalayim (qui clôture les bérahkot min hatorah du Birkat hamazone). Les achkénazim ont l'habitude de suivre uniquement ce dernier exemple. Rama siman 215.1).

L'habitude des séfaradim est de répondre également "amen" à la bérahka de "Yichtabah" bien que celle-ci ne soit pas juxtaposée à "Baroukh chéamar" car on ne considère pas les louanges intercalées entre les 2 bérahkot comme une interruption.

De même pour le "Hallel", on répond "amen" après le texte "yéhaléloukha".

Ainsi d'après cela, celui qui récite la haftara devra répondre "amen" à la dernière bérahka "al hatorah..." et clôturer ainsi: "Mékadech hachabbat Amen". (Hida Birké Yossef siman 215.1) [Cependant concernant le Amen à la fin de la Haftara certains n'ont pas l'habitude de procéder ainsi. Voir caf hahayime Siman 215.1]

David Cohen

## Réponses aux Questions

- 1) **Le Yalkout Chimoni** explique: Hachem enseignait à Moché le Houmach le jour et la Michna la nuit.
- 2) **Rachi** explique: Cela vient nous apprendre que même si le propriétaire aurait fait la ch'hita de sa bête après sa condamnation, elle sera interdite à la consommation et au profit.
- 3) **La Guémara** répond (entre autres) qu'il peut s'agir d'un taureau qui s'est enfui à trois reprises, ce qui lui aurait valu le titre de "récidiviste".
- 4) **Rachi** rapporte la Guémara (Sanhédrin 67a) qui dit: La sorcellerie est plus fréquente chez les femmes que chez les hommes.
- 5) **Le Midrach Agada** explique: celui qui opprime le converti est considéré comme s'il faisait Avoda Zara, car le converti opprimé, retournera servir ses idoles et c'est son agresseur qui en aura été la cause.

Annonce

- La série de cours sur les Halakhot de Nida se poursuit ce Samedi soir à 20h30 à la grande synagogue avec Chmouel Calvo.
- Chers enfants, vous pouvez envoyer ([shalsholet.news@gmail.com](mailto:shalsholet.news@gmail.com)) vos devinettes et blagues pour le numéro « Spécial Pourim »! Seules les devinettes (drôles) d'une ligne seront retenues. Soyez créatifs !!

## La Paracha en Résumé

- ❖ La Torah parle des lois de l'esclave juif.
- ❖ La Torah parle successivement de plusieurs cas concrets de différends d'argent tels que: l'auteur d'un dommage, le voleur, le prêteur, dommages causés par l'animal ou par ses ustensiles.
- ❖ La gravité de la Avoda Zara, l'oppression du converti, des orphelins et de la veuve.
- ❖ L'importance d'être droit dans son jugement et dans ses témoignages, d'avoir pitié de son ennemi.
- ❖ Accomplir la Mitsva de Chémitta et du Chabat, garder les fêtes.
- ❖ Hachem nous promet beaucoup de Bérahkot si on Le sert convenablement.
- ❖ La Torah raconte le retour de Moché parmi les Béné Israël après être monté au ciel pendant 40 jours.

## Coin Enfants

Léilouy Nichmat Raphael Hai Ben Yaël



- 1) L'interdit: "Tu ne maudiras pas Elokim" concerne-t-il seulement Hachem? (Rachi, 22,27)
- 2) Pourquoi la Torah nous a-t-elle ordonné de donner la bête "Téréfa" (malade) au chien? (Rachi 22,30)
- 3) A travers quelle Mitsva dans la Paracha, peut-on constater que la Torah nous demande d'agir de manière contre nature, pour le bien de notre "ennemi"?
- 4) Qui a dit à qui? "Ils dirent: tout ce que Hachem a dit, nous le ferons".
- 5) Comment sont appelées les fêtes dans la Paracha, successivement? (23, 15-16)



## Défi Michna



Chers enfants (7 à 13 ans), nous avons débuté il y a trois semaines la massé'het Makot. Continuez de répondre aux questions en demandant à vos parents d'envoyer vos réponses par mail à l'adresse suivante: [shalsholet.news@gmail.com](mailto:shalsholet.news@gmail.com)  
Chaque bonne réponse vous rapportera 5 points. Au bout de 100 points, un cadeau vous sera offert.

Cette semaine : Perek 1 ; Michna 7 et 8

Question sur la 7<sup>ème</sup> משנה :

על פי שנים עדים או שלושה עדים יומת המת

Quel est le sens de l'expression: "Si le soleil a brillé sur lui"?

- selon תנא קמא ?
- selon רבי שמעון ?
- selon רבי עקיבא ?

Question sur la 8<sup>ème</sup> משנה :

- Qu'est-ce que רבי cherche à prouver lorsqu'il dit :

"מה יעשו שני אחין שראו באחד שהרג את הנפש"

- Explique la preuve.

## Aire de jeu

Mon premier est le son d'un accent.

Mon second est la dernière syllabe d'un proche parent de Moché Rabbénou.

Mon troisième est saoul.

Mon dernier est une lettre de l'alphabet.

Mon tout est un personnage théorique dans la paracha.

A remettre en ordre:

Ont placé dix ses haut de enfants à sur pendus mètres la été publique Haman vingt-cinq et

- 1) A quel sujet est-il question de diviser le mort? (21)
- 2) Quel est le sens de l'expression: "Si le soleil a brillé sur lui"? (Rachi 22)
- 3) Qui a trois pieds? (23)
- 4) Qu'est-ce qui a causé la mort de Nadav et Avihou? (Rachi 24)

"Tu ne prononceras pas Mon nom en vain", on apprend d'ici la halakha qu'il est interdit de boire avant de jurer.

RÉSUMÉ



## Comprendre Sa Téfila

Après avoir récité Birkot Hacha'har, nous commençons la tefila par la parachat haakéda (où nous mentionnons le sacrifice de Its'hak Avinou). Du Yérouchalmi (Yoma 3,5) nous apprenons que le but est de mettre en évidence le mérite de nos patriarches.

Pour quelle raison faut-il rappeler chaque matin que Avraham Avinou voulut sacrifier son fils ? Le Rav Pinkous explique que cet évènement fut très certainement l'un des plus marquants de l'histoire du peuple juif. A travers cet épisode nous pouvons percevoir le très haut degré de méssirout néfèch de nos Avot ainsi que leurs Midot. Nos patriarches ont construit le peuple juif à partir des traits de caractère qu'ils avaient. En effet, depuis

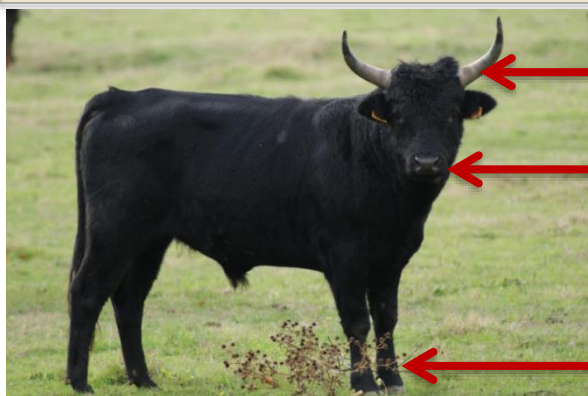
Moché Rabbénou jusqu'aux grands de notre génération, tous ont réussi à se distinguer en exploitant au maximum ces qualités. De ce fait, les sages de la grande assemblée ont inséré ce texte au début de la téfila. De plus, de la même façon que Its'hak Avinou a été capable de se surpasser pour servir Hachem au point même de mourir pour Lui, nous aussi devons également tout faire pour vaincre notre Yetser Ara. Par ailleurs, nos sages expliquent de façon imagée, qu'au moment du sacrifice de Its'hak Avinou, Hachem nous créa un ustensile capable de recevoir toute l'abondance qu'Il déverse. Ainsi, chacun des bienfaits que Notre Créateur nous fait profiter, est la conséquence directe du mérite de nos Avot. Le fait de mentionner chaque

matin, la méssirout néfèch dont ils ont fait preuve, nous permet, à travers eux, de créer un lien avec Hachem et de bénéficier de Ses brahot.

Le Choulh'an Aroukh stipule (Orah Haim 1,5) qu'il faut lire cette paracha au début de la téfila. Enfin, le Or Letsion (Hilkhot tefila 7,2) dit qu'il ne faudra sauter aucun passage de la téfila, mais si cela risque de nous faire rater la prière avec le tsibur, il sera possible de les rattraper à la fin.

*Tiré du Nefech Chimchon*

**Yehezkel Taieb**



La Guémara Baba Kama 2b dit:: Les dommages du taureau sont départagés en trois catégories: La corne qui fait aussi référence à tous les dommages anormaux du taureau tels que le coup de pied ou le piétinement... Le pied, qui fait référence à tous les dommages corporeux qui s'exécutent de manière normale comme: casser des objets en marchant... La dent, qui permet à l'animal de manger tout ce qui lui permet de se nourrir normalement.

## Comprendre RACHI

**(21,5-6) "Si l'esclave dit: j'aime mon maître, ma femme et mes enfants, je ne sortirai pas en liberté, son maître l'amènera auprès du juge qui l'approchera de la porte. Son maître percera l'oreille avec un poinçon et il le servira pour toujours".**

Rachi ramène la question suivante: Pourquoi est-ce précisément l'oreille qui est percée plus que tous les autres membres?

Rachi écrit la réponse de Rabbi Yohanan Ben Zakai: "l'oreille qui a entendu sur le mont Sinaï que les Béné Israël sont les esclaves de Hachem et a choisi de se faire acquérir par un maître (pour lui-même) sera percée".

Les commentateurs demandent: Pourquoi ne pas en faire autant pour toutes les Mitsvot? En effet, chaque Avéra transgressée, mériterait un poinçonnement pour l'oreille qui a entendu au Har Sinaï de garder telle mitsva et lui l'a transgressée.

Tossfot dans Kidouchin 22b dit la chose suivante:

"Le Midrach dit que "Martséa" (poinçon) a une valeur numérique de 400. C'est une allusion aux 400 années d'esclavage des Béné Israël. Si un homme, bien qu'il eût été sauvé par Hakadoch Baroukh Hou, décide de retourner s'asservir, il mérite alors d'être

poinçonné avec le "Martséa" pour lui rappeler les 400 années d'esclavage d'où il a été sauvé. Selon cela, le Maharcha nous explique qu'il y a en soi deux questions:

- Pourquoi poinçonner?
- Pourquoi précisément l'oreille?

Or, Rabbi Yohanan Ben Zakai répond seulement à la question de savoir pourquoi c'est l'oreille qui doit être poinçonnée.

On a besoin de la réponse de Tossfot afin de comprendre pourquoi il faut poinçonner et cela explique pourquoi cela s'applique spécifiquement pour cette Mitsva.

**Rav Mordekhai Zerbib**



*"אין אדם שיש לו אוזן כזו"*



### Question à Rav Brand

**Pourquoi ne pas réprimander fortement celui qui a essayé de tuer et qui n'a pas réussi?**

**Quelqu'un prend une grosse pierre, vise un homme pour le tuer et rate la cible. Il ne sera certes pas hayav mita, mais qu'il soit au moins puni d'une autre manière!**

Il sera en effet puni par le Tribunal. Les assassins qui échappent halakhiquement à la mort par le Beth-Din, ne seront pas pour autant innocentés : « Tous les assassins qui ne sont pas condamnés à mort par le

tribunal terrestre, pourraient être éliminés par décret royal, ou par le Beth-Din, s'il considère que la situation le nécessite. Celui qui ne sera pas mis à mort par le roi ou par le Beth-Din, sera tout de même frappé fortement par le Beth-Din, ou enfermé de longues années en prison, ou sera torturé, afin de faire peur et de dissuader les malfaiteurs», (Rambam, Rotséah, 2, 4-5)

**Rav Yehiel Brand**

### Chabbat Chékalim



Nous lisons la Paracha de Chékalim en souvenir de la Mitsva de Ma'hatsit Hachékel. Tous les ans, chaque Ben Israël devait donner la moitié d'un Chékel afin de pouvoir acheter les sacrifices journaliers et les sacrifices du peuple qui serviraient pour l'année.



# La Force de la Parole

Pour la réfoua chélima de Khmaïssa bat Yehoudit.

לא תשא שמע שוא

Rachi rapporte au nom de la Guémara (Sanhédrin 7b) que la torah vient ici interdire à un juge d'écouter un plaignant en l'absence de son adversaire. Le Rambam (Sefer Amitsvot lo taassé 281) explique, qu'entendre une première version des faits sans contradicteur risque de pousser le juge à garder en tête cette vision des évènements.

Le Sih'ot Moussar fait remarquer que le juge sait pertinemment qu'il doit entendre une seconde version et qu'il doit s'efforcer de rester objectif, malgré tout, l'homme est ainsi fait. La première impression laisse toujours une empreinte plus forte. D'où l'interdiction d'entendre un parti en l'absence de l'autre. En réalité, cette particularité n'est pas spécifique au juge. Toute personne qui a d'abord proposé un avis ou une analyse aura du mal à renoncer à son opinion au bénéfice d'une autre

lecture. Et ceci, même si on lui présente plusieurs arguments valables.

La Guémara demande (Erouvin 13b) : Pourquoi Beth Hillel ont-ils mérité que la Halakha soit tranchée comme eux ? Elle répond : car non seulement ils rapportaient l'avis de Beth Chamaï, mais en plus ils le rapportaient en premier, avant leur propre point de vue. Il est possible d'expliquer que leur modestie leur a donné le mérite de voir la Halakha être tranchée comme eux. Mais il semble que ce soit plus profond. Le fait de rapporter Beth Chamaï en premier est le révélateur qu'ils ont pris le temps d'analyser leur opinion et seulement ensuite ont proposé leur propre avis. Cette rigueur leur a permis d'arriver à exprimer un enseignement le plus objectif possible.

Prendre en considération avec sincérité un avis divergent du sien, permet d'affiner son opinion et d'atteindre la vérité. La Halakha est donc comme Beth Hillel, pas seulement grâce à leur modestie mais aussi grâce à la

justesse de leur réflexion.

Nous pouvons à présent comprendre une Michna dans Pirké Avot. Dans la sixième Pérek, la Michna 5 nous cite les 48 éléments nécessaires pour acquérir la torah. (Par exemple : la joie, citer un enseignement avec son auteur...). Parmi ces éléments, nous retrouvons : « chémiat Haozen » qui signifie l'écoute de l'oreille. Que vient nous apprendre la Michna en nous disant que pour apprendre il faut entendre ? N'est-ce pas évident ? La Michna nous parle en fait d'une écoute qui est suffisamment honnête et attentive au point de laisser la possibilité d'accepter l'opinion de l'autre, même si ce n'était pas la lecture initiale. Cette démarche est donc indispensable pour apprendre la torah.

La force de la parole passe donc au préalable par une capacité à "entendre" l'autre.

Jérémy Uzan



## La Question de Rav Zilberstein

Cette rubrique est dédiée Léilouy Nichmat Roger Raphael Ben Yossef Samama

Nous sommes au mois de janvier de l'année 2009. Chaque jour, des missiles provenant de la bande de Gaza tombent sur la région sud d'Israël. Beaucoup de frères juifs fuient leur maison pour aller s'installer vers le nord, le temps que les tensions baissent. Un immeuble de Sdérot où habite, une dizaine de familles, se vide progressivement jusqu'au jour où il ne reste plus que deux familles: la famille Barouh Cohen et une gentille veuve qui habite là depuis de longues années. Les tirs de missiles s'intensifient, Barouh et sa femme n'en peuvent plus, ils se préparent eux aussi au déménagement. Leur chère voisine s'en aperçoit, elle vient leur expliquer sa problématique. Elle ne peut se résoudre à quitter la ville avec tous ses souvenirs, sans compter qu'elle n'a pas de famille où aller. Elle les supplie de rester, car elle tremble de rester seule dans cet immeuble. La fin de son récit coïncide avec le son de la sirène d'alarme. Barouh, la mort dans l'âme et ne pouvant décider de cela tout seul, va poser la question au Rav Itshak Zilberstein.

Doit-il penser à lui et sa famille en premier lieu (ta vie passe avant celle de ton ami) ou bien doit-il prendre en compte la peur de sa voisine ?

Il est écrit dans la Paracha: " l'orphelin et la veuve vous ne ferez pas souffrir, car si vous les faites souffrir... J'écouterai leurs

plaintes". La récompense étant donnée plus généreusement que la punition, on comprend alors qu'un grand mérite et une longue vie sont réservés à celui qui réjouit et apaise leur cœur. On sait aussi que la tsédaka sauve de la mort et il n'y a pas plus grande tsédaka que cela. Cependant si les Cohen ne peuvent surmonter leurs craintes, ils seront dans leur droit de partir.

Rav Zilberstein leur demanda par la suite s'ils étaient prêts à rester à Sdérot pour 10 000\$ par jour, Barouh répondit évidemment par l'affirmative. "Alors ", lui dit le Rav, "sache que si tu restes, ton mérite sera de 100 000 \$!"

Mais du fait de la gravité de la question, Rav Zilberstein demanda à Rav Nissim Karélists. Celui-ci répondit que cela dépend de la confiance que Barouh a envers Hachem. Si elle est entière, il aura le droit de rester.

Rav Steinman quant à lui, répondit que si Barouh serait resté pour son fils, il aurait alors le droit de rester pour la veuve. Il apporta une preuve à ses dires, en la personne de Rav Elhanan Wasserman, qui, bien qu'ayant un passeport pour l'Amérique, décida de rester avec ses élèves dans le piège de l'Allemagne nazie.

Haim Bellity

## A la Rencontre de Nos Sages



Le **Rav Abraham ben Meir Even Ezra** est né du XIIe siècle à Tudèle en 1092 et serait niftar selon le Tsafnat Paanéa'h en Israël en 1167.

Grammairien, traducteur, poète, exégète, philosophe, mathématicien et astronome, il est considéré comme l'une des plus éminentes autorités rabbiniques médiévales.

En Espagne, il fréquente assidûment les plus prestigieux Rabbanim de son temps, dont Rabbi Yossef ibn Tzaddik et Rabbi Yéhouda Halévi, avec lequel il aurait voyagé dans les communautés d'Afrique du Nord, et Moché Even Ezra (dont il est un parent éloigné).

Selon un Pirouch dans le séfer Chémot, on apprend qu'il aurait eu 5 enfants, dont un garçon se nommant Itshak.

Le Even Ezra passe une partie de sa vie en France notamment à Béziers en 1155 où il écrit un livre sur les Chémot de Hakadoch Baroukh Hou. Les Hakhamim de Lunel attestent de l'importance historique que vécurent les habitants de la Provence lors de la visite du Even Ezra.

Il quitte Narbonne en 1139 pour aller vers le nord de la France.

En 1149, il s'installe à Rouen où il rencontre le Rashbam qui est Roch Yéchiva. La présence de ces deux grandes figures attire de nombreux talmidé Hakhamim à Rouen. Il prend également contact avec Rabbénu Tam.

Il écrit de nombreux livres sur la grammaire mais aussi sur la philosophie et l'astronomie.

En 1160, il retourne vers le sud de la France pour entreprendre sa route vers Eretz Israël où il quitte ce monde.

Moché Uzan

Réponse Charade N°16 - Yitro

Charade : Mie – de – bar – sin – ail

שבת  
שלום